

FO QUE JE T'INFORME!

N° 315

Septembre 2026

FUITE DE DONNÉES PERSONNELLES : COMMENT VOUS PROTÉGER ?

De nombreux vols de données personnelles ont lieu chaque année en France. Ces cyberattaques concernent l'administration, les entreprises, les associations... Pour se prémunir contre les conséquences de ces fuites de données, il est important pour les particuliers d'adopter quelques bonnes pratiques numériques. (...)

(publié le 28 août 2026)



ARGENT

TAXE FONCIÈRE : COMMENT CONTESTER LE MONTANT OU LE BIEN-FONDÉ DE VOTRE IMPOSITION ?

Vous êtes propriétaire ou usufruitier d'un appartement ou d'une maison ? Vous devez payer la taxe foncière sur les propriétés bâties, même si le logement est loué. Si vous constatez une erreur, vous avez jusqu'au 31 décembre 2027 pour déposer une réclamation auprès de l'administration fiscale. (...)

(publié le 8 septembre 2026)



AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE DES VICTIMES DE TERRORISME ET AUTRES INFRACTIONS

La contribution versée au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) va augmenter en janvier 2027. (...)

(publié le 3 août 2026)



DOCUMENTATION

QUESTIONS CONTEMPORAINES

Les connaissances et références indispensables pour réussir l'épreuve de culture générale et de questions contemporaines. (...)

(paru le 3 septembre 2026)



LOGEMENT

NOUVEAU CALCUL DU DPE : VOTRE LOGEMENT EST-IL CONCERNÉ ?

Le calcul du diagnostic de performance énergétique va évoluer à compter du 1^{er} janvier 2027. Cela aura des conséquences pour certains propriétaires de logements, notamment concernant la possibilité de mise en location de leurs biens immobiliers. (...)

(publié le 1^{er} septembre 2026)



PEUT-ON METTRE FIN AU MANDAT EN COURS D'UN SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ ?

Oui, il est possible de mettre fin au mandat du syndic à tout moment en respectant toutefois certaines conditions. (...)

(publié le 17 août 2026)



AGENDA

À partir du 1^{er} septembre 2026

RÉFORME DES RETRAITES

Suspension de la réforme des retraites. (...)



Jusqu'au 20 septembre 2026

CARBURANT

Aide pour les travailleurs « grands rouleurs » : ouverture du guichet est à nouveau prolongée. (...)





FORMATION - TRAVAIL

FONCTION PUBLIQUE : UNE INFORMATION RENFORCÉE POUR ÉVITER LA PERTE DE CONGÉS ANNUELS

Lorsqu'un agent public n'a pas pu prendre tout ou partie de ses jours de congé annuel, en raison notamment d'interruptions de travail liées à ses responsabilités parentales ou pour raison de santé, il bénéficie du report automatique de ceux-ci. Le droit à l'information des agents publics bénéficiant de ce report est renforcé depuis le 13 août. (...)

(publié le 2 septembre 2026)



FONCTION PUBLIQUE - NOUVELLES RÈGLES POUR LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE EN 2027

Un décret du 6 juillet 2026 harmonise les règles pour les autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et aux événements familiaux au sein de la fonction publique. Jusqu'à maintenant, celles-ci n'étaient pas encadrées par un régime juridique unique. Le texte entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027. (...)

(publié le 12 août 2026)



SOCIAL - SANTÉ

L'ATTESTATION D'HONORABILITÉ DEVIENT OBLIGATOIRE POUR LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRÈS D'ENFANTS HANDICAPÉS

Depuis le 1^{er} septembre, l'attestation d'honorabilité est obligatoire sur tout le territoire pour les personnes intervenant auprès d'enfants en situation de handicap, dans un établissement ou un service médico-social. (...)

(publié le 9 septembre 2026)



CARTE VITALE POUR LES MINEURS : LES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE ONT ÉTÉ PUBLIÉES

Savez-vous que votre enfant mineur peut avoir sa propre carte Vitale ? Deux arrêtés du 13 août 2026 précisent les modalités de délivrance de la carte Vitale aux personnes mineures. (...)

(publié le 10 septembre 2026)



FAMILLE

QUAND AURONT LIEU LES VACANCES DE LA TOUSSAINT ?

Écoles, collèges, lycées : les vacances scolaires de la Toussaint sont identiques pour les zones A, B, C et la Corse. Retrouvez en un coup d'œil toutes les dates de ces premiers congés de l'année scolaire. (...)

(publié le 31 juillet 2026)



OBSÈQUES : CE QUI CHANGE POUR LES FAMILLES À PARTIR DU 1^{er} OCTOBRE

À compter du 1^{er} octobre 2026, les opérateurs funéraires devront remettre aux familles une notice d'information standardisée lors de l'organisation d'obsèques. Prévue par un décret et un arrêté publiés au Journal officiel du 14 août 2026, cette notice présentera les principales informations sur les droits des familles et les prestations funéraires. (...)

(publié le 19 août 2026)



TOUT SAVOIR SUR LA RENTRÉE UNIVERSITAIRE 2026

Les renseignements essentiels à savoir pour cette année universitaire 2026-2027 : aides au logement, restauration,... (...)

(publié le 7 septembre 2026)



Vous êtes adhérent FO ? Vous êtes protégé.

PUBLIREPORTAGE



Résolument ancrés dans le secteur de l'économie sociale, nous démontrons qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, solidarité et création de valeur sociale. Depuis 40 ans, des contrats Macif protègent les adhérents et militants FO à jour de leurs cotisations lors de leurs activités syndicales.

Dès votre adhésion, vous êtes protégé dans le cadre de votre activité syndicale.

Vous êtes garanti en cas d'accident survenu dans le cadre des activités et missions confiées par la confédération ou l'une de ses structures suite à :

- des dommages corporels dus à un accident garanti (frais médicaux⁽¹⁾, prothèses auditives⁽²⁾, perte de salaire⁽³⁾, invalidité⁽⁴⁾, incapacité permanente⁽⁵⁾, décès)
- des dommages à votre véhicule personnel ou celui que vous avez pris en location lors de déplacements dans le cadre d'une mission ou d'un mandat syndical : prise en charge de la franchise ou montant des réparations⁽⁶⁾
- la mise en cause de votre responsabilité civile ; si vous occasionnez des dommages corporels, matériels ou immatériels à un tiers, la Macif indemnise la victime des dommages subis.

La Macif et FO sont partenaires pour soutenir votre engagement. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour sécuriser votre action militante.

Pour en savoir plus, scannez ce QR Code



Les garanties citées sont accordées dans les conditions et limites fixées aux contrats souscrits.

(1) Prise en charge à concurrence de 1525 €, après intervention des régimes de protection sociale, dont optiques 80 € et autres prothèses 160 €.

(2) Coût des réparations ou valeur de remplacement dans la limite de 1000 € par prothèse une seule fois par année d'assurance.

(3) En cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours.

(4) Invalidité supérieure ou égale à 10 %.

(5) Incapacité permanente à partir de 66 %.

(6) La Macif prend en charge le montant de la franchise appliquée ou le montant des réparations en cas d'absence d'assurance dommages à concurrence de : 500 € pour les véhicules de 4 roues de moins de 3500 kg ; 300 € pour les véhicules terrestres à moteur de 2 ou 3 roues.

Credit photo : Shutterstock

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

